

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du
centre-ouest**

Objet : Budget communautaire : Programme Alimentaire Territorial : adhésion au RnPAT

Séance du 30 /11 /2022

2^{ème} lecture

Délibération n°95

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 3

- dont « pour » : 3

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 26 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO, le mercredi 30 novembre 2022 à 8 heures 30 minutes.

S'agissant d'une 2^{ème} lecture le conseil a pu valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents :

BOINAHERY Ibrahim, ATTIBOU Zainati et IBRAHIMA Saïd Maanrifa.

Etaient absents :

BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, MOHAMED Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILIH I Inchat, ADAM Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, ABDOU Fatima, MADI OUSSINI Mohamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU ELOIHIDE Dhatia.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu la délibération n°9 en date du 02/03/2022 du conseil communautaire approuvant le Projet Alimentaire de Territoire de la 3CO,

Vu le courrier de la DAAF daté du 22 février 2022 annonçant la reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation du PAT « Mobilisation des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour le PAT de la 3CO » porté par la 3CO ;

Vu la convention DAAF (n°67/DAAF/2022 du 8 août 2022),

Vu la décision de financement ADEME n°22MYD0018

Vu le compte-rendu du comité de programmation 9 du GAL Ouest grand sud du 01/07/2022, accordant les financements sollicités pour le projet,

Considérant la nécessité d'adhérer au réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) qui vise à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver la demande d'adhésion au réseau national des projets alimentaires territoriaux
- **S'engage** à suivre les préconisations de la Charte RnPAT dont la signature officielle se fera à l'issue de l'adhésion, soit :
 - S'inscrire dans l'annuaire des membres, annuaire disponible sur le site Web RnPAT,
 - Ne pas utiliser les données partagées entre les membres et/ou produites par le Réseau à des fins commerciales et/ou de prospection pour une activité d'intérêt privé,
 - Participer à la Conférence annuelle,
 - Participer aux travaux et échanges du RnPAT (Rendez-vous d'automne, ateliers, séminaires, groupes de travail, groupes d'échanges de pratiques, instances, coproduction de livrables, ...)
 - Contribuer à l'Observatoire national des PAT (OnPAT) en transmettant et en mettant à jour les informations sur son PAT,
 - Accepter de répondre aux sollicitations des copilotes ou autres membres du Réseau qui souhaiteraient échanger sur l'avancée du PAT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30/11/2022
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



M. IBRAHIMA SAÏD MAARIFA
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest